



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2011/2012 : LIGUE LORRAINE

Formulaire à faire signer par votre club (sauf licence individuelle) et à retourner au plus tard le 31 octobre 2011 par l'intermédiaire de votre club à :

LIGUE LORRAINE TRIATHLON
Maison Régionale des Sports -13 rue Jean Moulin- 54510 TOMBLAINE
TEL : 03.83.18.87.97 - FAX : 03.83.18.87.97 - EMAIL : secretariat@triathlonlorraine.com

Cadre réservé à la Ligue Régionale

N° du club :
Date de Réception du formulaire :

1 ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

M - Mme - Melle (Rayez les mentions inutiles et écrire en lettres capitales)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

(Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité, la nationalité prise en compte sera la « nationalité sportive ITU ». Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité dont la nationalité française, mais non référencé auprès de l'ITU, la nationalité française sera prise en compte - joindre obligatoirement une copie avec ce formulaire)

LIEU DE NAISSANCE : DPT DE NAISSANCE :

LIBELLE PROFESSION (cf. nomenclature INSEE Guide Licence) :

TEL FIXE : TEL PORTABLE :

FAX :

E-MAIL :@.....

TRIATHLETE MAGAZINE :

La F.F.TRI. transmet gratuitement trois fois par an le magazine Triathlète à chaque foyer de licencié(s). Une version numérique est également disponible. Merci de nous faire savoir si vous souhaitez recevoir (cocher l'édition souhaitée) :

L'édition numérique L'édition papier

Sans indication de votre part, le magazine Triathlète vous sera envoyé automatiquement en version numérique.

2 ETAT SPORTIF

CLUB : N° CLUB :

PREMIERE LICENCE RENOUELEMENT MUTATION 2011/2012

ADHERENT CLUB

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) 53 €

LICENCE JEUNE :

CADET ET + JEUNE (de 6 à 17 ans)

Plein Tarif 40 €

Demi-Tarif * 20 €

JUNIOR (de 18 à 19 ans) 55,50 €

LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) 91 €

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans)

Plein Tarif 63 €

Demi-Tarif * 31,50 €

LICENCE ACCUEIL :

Plein Tarif 62,50 €

Demi-Tarif * 31,25 €

ADHERENT INDIVIDUEL

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) 53 €

LICENCE SENIOR & VETERAN (à partir de 20 ans) 239 €

LICENCE HANDISPORT (à partir de 6 ans) :

Plein Tarif 63 €

Demi-Tarif * 31,50 €

DEMI-TARIF* (cf guide licence)

DATE LIMITE DE RENOUELEMENT : Tout renouvellement de licence (club/Individuelle) après le 31 Octobre 2011 fera l'objet d'une pénalité Financière de 10 €

3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Etes- vous titulaire d'un diplôme fédéral ?

- BF3
- BF4 (en 2007 ou avant)
- BF4 (en 2008 ou après)
- BF5

Etes- vous titulaire d'un ou plusieurs diplômes de la Jeunesse et des Sports ?

- DEJEPS Triathlon
 - BEESAN 2ème degré
 - BEESAC 2ème degré
 - BEES Athlé 2ème degré
 - BEESAPT
 - Autres:
- BEESAN 1er degré
 - BEESAC 1er degré
 - BEES Athlé 1er degré
 - BPJEPS AA
 - BPJEPS APT

Etes- vous titulaire d'un diplôme universitaire STAPS ?

- DEUG STAPS
- Licence STAPS Education Motricité
- Licence STAPS Entraînement
- Licence STAPS Management
- Licence STAPS Sport Adapté
- Master 1 / Maîtrise STAPS Education Motricité
- Master 1 / Maîtrise STAPS Entraînement

Etes- vous également licencié(e) dans une ou plusieurs autres fédérations sportives?

- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française d'Athlétisme
- Autre fédération :

Êtes-vous (une seule réponse possible) ?

- Educateur sportif (hors collectivité territoriale) ?
- ETAPS ?
- CTAPS ?
- Professeur d'EPS ?
- Médecin ?
- Professeur des écoles ?

4 ACCORD LICENCIE

ASSURANCE :

Je soussigné(e) (nom-prénom du demandeur de licence, ou de son représentant légal s'il est mineur) :.....
..... reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer / exposer mon enfant.

J'ai par ailleurs pris connaissance de la notice d'information établie par l'assureur et qui m'a été remise m'informant :

- des garanties incluses dans le contrat d'Assurance Fédéral, de leurs modalités d'entrée en vigueur et des formalités à accomplir en cas de sinistre
- de mon droit de ne pas souscrire les garanties facultatives « Atteinte corporelle individuelle » et "Assistance" et de la possibilité de déduire du prix de ma licence la prime correspondante (1,08 €) sous réserve d'avoir remis à mon club/ma ligue l'attestation de refus de souscription des garanties « Atteinte corporelle individuelle et Assistance" (disponible dans la notice d'information) dûment complétée, datée et signée.
- de la possibilité de souscrire des options facultatives complémentaires aux garanties de base et précisant que si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice :
 - Je ne souhaite pas souscrire d'option complémentaire
 - Je souhaite souscrire l'option n°1 (5€)*
 - Je souhaite souscrire l'option n°2 (10€)*
 - Je souhaite souscrire l'option n°3 (75€)*
- de la possibilité de souscrire un contrat facultatif « Garantie Accident de la Vie » (GAV) :
 - Je ne souhaite pas souscrire de contrat GAV
 - Je souhaite souscrire la formule cochée ci-dessous :

	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux
FORMULE 1	<input type="checkbox"/> (96,47 €)*	<input type="checkbox"/> (142,01 €)*	<input type="checkbox"/> (179,27 €)*	<input type="checkbox"/> (265,71 €)*
FORMULE 2	<input type="checkbox"/> (125,28 €)*	<input type="checkbox"/> (184,44 €)*	<input type="checkbox"/> (240,48 €)*	<input type="checkbox"/> (358,33 €)*

- que mon vélo ne bénéficie d'aucune couverture d'assurance. Les dégâts matériels que je / mon enfant pourrais(t) causer à mon / son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à mon / au vélo de mon enfant ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- de la possibilité de souscrire des assurances facultatives « Dommages au vélo » :
 - Je ne souhaite pas souscrire d'assurance facultative « Dommages au vélo »
 - Je souhaite souscrire l'option n°1 (150€)*
 - Je souhaite souscrire l'option n°2 (250€)*
 - Je souhaite souscrire l'option n°3 (300€)*

* En cas de souscription aux assurances optionnelles, veuillez compléter le formulaire présent à la page 4 de la notice d'information d'assurance ci-jointe et le retourner à l'adresse indiquée, accompagné du règlement correspondant à l'ordre d'Allianz.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

Par la signature du présent formulaire de demande de licence à la F.F.TRI., chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI. ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

J'accepte de recevoir par courriel ou courrier postal des informations et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI. : oui non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

A..... Le.....

Signature du demandeur

Signature des parents (pour les mineurs)

Cachet du club et signature

GUIDE LICENCE

PIECES A JOINDRE AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

- Le paiement de la licence par chèque à l'ordre de la ligue régionale.
- Dans le cas d'une double nationalité, joindre une copie du passeport.
- Dans le cas d'une licence demi - tarif, joindre un certificat sur l'honneur ou une copie du livret de famille.

MUTATION

Il est rappelé :

- Qu'il est possible de demander une mutation tout au long de l'année sans application d'une pénalité financière, hors cas particuliers prévus par la Règlementation Sportive,
- Qu'un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas ré-affilié à la date du 30 septembre 2011. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation mais une demande écrite doit être envoyée à la F.F.TRI..

COUTS ET DEMI – TARIF

La Ligue Régionale de Triathlon (LRTRI) décide du montant des tarifs licences applicables sur son territoire et les communique à ses adhérents et à la F.F.TRI..

Licence demi-tarif :

Les cadets et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges cadet ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non).

CODES PROFESSIONS

Découpe F.F.TRI. des catégories socio-professionnelles (Base nomenclature INSEE)

10	Agriculteurs Exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et Assimilés
23	Chef d'Entreprise
31	Profession Libérale
32	Cadres Fonction Publique, Professions Intellectuelles & Artistiques
36	Cadres d'Entreprise
42	Instituteurs et Assimilés
43	Professions Intermédiaires de la Santé et du Travail Social
44	Clergé, Religieux
45	Professions Intermédiaires Administratives
47	Techniciens
48	Contremaîtres, Agents de Maîtrise
50	Employés
52	Policiers
53	Militaires
60	Ouvriers
70	Retraités
81	Chômeurs
83	Militaires du Contingent
84	Elèves, Etudiants
85	Personnes Diverses sans Activité Professionnelle
99	Profession Non Identifiée

INFORMATIQUE & LIBERTES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents sont informés de ce que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la F.F.TRI. permettant la gestion administrative des adhérents. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de leur ligue régionale (L.R.TRI.). La F.F.TRI. peut être amenée à transmettre des informations relatives au triathlon et/ou des offres commerciales par mail ou par courrier postal et dans le cadre d'accords précis visant à favoriser le développement du Triathlon et du Duathlon, peut être amenée à communiquer les coordonnées des adhérents à des fins commerciales. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession à tout moment en transmettant à leur ligue régionale (L.R.TRI.) une déclaration sur papier libre ou en cochant la case « non » à la page 1. Le traitement automatisé d'informations nominatives par la F.F.TRI. a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les personnes acquérant une licence « **Pratiquant** », le certificat médical de non contre-indication à la pratique **en compétition** du Triathlon, du Duathlon, du Bike and Run de moins de six mois le jour de la demande doit être joint au formulaire de demande de licence

Pour les personnes acquérant une licence « **Accueil** », un certificat médical de non contre-indication à la pratique **en compétition ou à l'entraînement** du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike and Run de moins de six mois le jour de la demande doit être joint au formulaire de demande de licence

NON PRESENTATION DE LA LICENCE

En cas d'impossibilité de présentation de licence fédérale ou attestation reconnue, le concurrent après présentation obligatoire d'une pièce d'identité dispose de deux alternatives :

- Remplir un formulaire d'identification certifiant qu'il est détenteur d'une licence fédérale compétition et établir d'un chèque de caution de 100 € (dont 10 € resteront acquis à la L.R.TRI. pour frais de traitement) à l'ordre de la Ligue Régionale de Triathlon concernée
- Prendre un pass journée.

SPECIFICITES LICENCIES ACCUEIL ET DIRIGEANTS

Licence Accueil :

Le licencié Accueil ne pratique les activités enchaînées que dans le cadre de l'entraînement et des animations clubs. Un certificat médical de non contre indication à la pratique en **compétition** ou à l'**entraînement** doit être joint avec le formulaire de licence.

Licence Dirigeant :

La détention de la licence Dirigeant n'autorise en aucun cas la pratique, que cela soit en entraînement ou sur des épreuves agréées par la F.F.TRI.

DOUBLE NATIONALITE

Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité, la nationalité prise en compte sera la « nationalité sportive ITU ». Dans le cas d'un athlète ayant une double nationalité dont la nationalité française, mais non référencé auprès de l'ITU, la nationalité française sera prise en compte.

AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

Agence Française de Lutte contre le Dopage (Extrait du guide de l'utilisateur 2009)

Comme tout un chacun, les sportifs peuvent devoir suivre un traitement médical comprenant des substances figurant sur la Liste des interdictions définie par l'AMA (Agence mondiale anti-dopage) et transposée en France par décret. Dans ce cas, le sportif doit demander à l'Agence française de lutte contre le dopage une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) conformément à l'article L.232-2 du Code du Sport.

L'avantage de l'AUT, qui suppose une démarche médicale très complète a priori et une participation financière du sportif, **consiste simplement à éviter l'ouverture d'une procédure**, le contrôle positif faisant alors directement l'objet d'un classement par la fédération ou par l'AFLD lorsque celle-ci est compétente.

C'est pourquoi l'AUT est principalement recommandée aux sportifs de haut niveau, pour lesquels la détention d'une autorisation préalable peut représenter une garantie essentielle.

CATEGORIES D'ÂGES 2012

L'appartenance à une catégorie d'âge est déterminée en fonction de l'âge que l'intéressé(e) atteint entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile qui suit l'ouverture de la saison sportive qui s'étend du 1er novembre de l'année au 31 octobre de l'année suivante.

SAISON SPORTIVE 2012

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE
Mini-Poussin	2005 & 2006
Poussin	2003 & 2004
Pupille	2001 & 2002
Benjamin	1999 & 2000
Minime	1997 & 1998
Cadet	1995 & 1996
Junior	1993 & 1994
Senior1	1988 à 1992
Senior2	1983 à 1987
Senior 3	1978 à 1982
Senior4	1973 à 1977
Vétéran1	1968 à 1972
Vétéran2	1963 à 1967
Vétéran3	1958 à 1962
Vétéran4	1953 à 1957
Vétéran5	1948 à 1952
Vétéran6	1943 à 1947
Vétéran7	1938 à 1942
Vétéran8	1933 à 1937
Vétéran9	1928 à 1932
Vétéran10	1923 à 1927
Vétéran11	1918 à 1922
Vétéran12	1913 à 1917

L'appellation Espoirs (Moins de 23ans = U23) n'est pas identifiée comme catégorie d'âges. Elle concerne les licenciés Juniors et Séniors âgés de 18 à 23 ans sur certaines épreuves nationales et internationales.

U23	1989 à 1994
-----	-------------